
Nombre de membres

Séance du jeudi 13 juillet 2023

en exercice: 14

L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 07 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Denis MOUNIÉ.

Présents : 8

Sont présents: Guillaume BOUCHÉ, Pierre-Louis FARGES, Denis MOUNIÉ, Emmanuel MUNOZ, Nathalie PORTELLA, Hélène PUSO, Henri ROUQUET, Jocelyne SALAVIN

Votants: 11

Représentés: Catherine CUENCA, Danielle MILLET, Patrick RICHOU

Excuses:

Absents: Yannick FERRIÉ, Laurence MAZZELLA, Eric NYS

Secrétaire de séance: Hélène PUSO

ORDRE DU JOUR :

- Travaux : Devis Ese Robert Éclairage public Parking salle polyvalente;
- Finances : Délibération modificative n°1;
- Règlement Général Protection des Données : Modification du délégué;
- Travaux Atelier : Rapport avant travaux (amiante-plomb);
- Bornes incendie : Schéma DECI de l'ATD11;
- Intercommunalité : RéSeau 11 : Modification statuts;
- Motion Association Maires de l'Aude : "Violences envers les élus";
- Urbanisme : PLU;

Le procès-verbal de la séance ordinaire précédente est adopté à l'unanimité sans observations ni modifications.

Objet: DM N°1 - 2023 019 BIS

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires pour les études du Diagnostic Eclairage public effectué par le SYADEN et pour le schéma de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) effectué par l'ATD 11.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

TOTAL :

0.00

0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

2031 - 40	Frais d'études	526.00	
2031 - 43	Frais d'études	2478.00	
2138 - 38	Autres constructions	-3004.00	

TOTAL :

0.00

0.00

TOTAL :

0.00

0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette nouvelle répartition des crédits ouverts.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Création du syndicat mixte ouvert RéSeau11 - 2023 020 BIS

Monsieur le Maire informe que le Président du Syndicat d'eau potable RéSeau11 lui a demandé de recueillir l'avis du Conseil municipal sur la délibération du Comité syndical du 26 juin 2023 sollicitant la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) en association avec le Département de l'Aude et approuvant son adhésion.

Il précise que cette délibération s'inscrit dans les dispositions de l'article L 5711-4 du CGCT relatif à l'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte qui supposent de recueillir l'avis des collectivités adhérentes.

Il donne lecture de la délibération de RéSeau11 et du projet de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-18, il invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de RéSeau11 au nouveau syndicat mixte ouvert.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE l'adhésion du syndicat mixte fermé « RéSeau11 » au syndicat mixte ouvert « RéSeau11 » à sa création au 1er janvier 2024 suivant les principes définis par le projet de statuts présenté, au titre des compétences suivantes :

- Compétences obligatoires : protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable et l'assistance technique à la protection de la ressource en eau
- Compétence optionnelle : production et transport d'eau potable

MANDATE Monsieur le Maire pour notifier cette décision à Monsieur le Président de RéSeau11.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Les menaces et les violences envers les élus locaux sont, ces dernières années et en particulier ces derniers mois, en constante augmentation. Les faits de violence sur les élus signalés ont augmenté de 32% entre 2021 et 2022. Cette tendance est particulièrement soulignée depuis ce début d'année 2023.

Cette violence à l'égard des maires et des élus locaux révèle une crise civique qui malheureusement concerne tous les dépositaires de l'autorité publique ainsi que les agents publics.

Après la démission récente du Maire de Saint-Brévin-les-Pins (44) et les nombreuses menaces physiques, verbales ou écrites faites aux élus locaux ces dernières semaines, l'Association des Maires de France a renouvelé ses demandes auprès du Gouvernement afin de renforcer les actions en faveur de la protection de celles et ceux qui quotidiennement incarnent notre République et servent l'intérêt général. Les élus locaux sont les garants du pacte social et démocratique. Les élus locaux doivent être protégés. Comme après le décès du Maire de Signes (83) en 2019, l'Association des Maires de France sollicite une mobilisation forte des pouvoirs publics pour prévenir ces violences et leur banalisation.

La création récente d'un centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus, répond à une demande ancienne de l'AMF. Cette structure nationale doit permettre de mieux connaître le phénomène des violences aux élus, analyser et adapter la réponse des services et surtout coordonner les actions des forces de sécurité intérieure. Cette réponse structurelle doit surtout permettre un renforcement des moyens mobilisés et des actions engagées localement pour lutter contre les violences faites aux élus. Celle-ci associera à la fois les associations d'élus et les représentants des élus au plan national et local.

Face à ce constat :

L'Association des Maires de l'Aude (AMA) soutient pleinement les actions engagées par l'Association des Maires de France. En ce sens, elle sollicite une mobilisation forte de l'Etat pour déployer localement les mesures de protection des élus locaux annoncées récemment par le Gouvernement, telles que par exemple le renforcement du caractère opérationnel du dispositif « alarme élu » ou de la plate-forme PHAROS pour mieux détecter et judiciaireiser les violences en ligne.

Au-delà de ces mesures, **l'AMA soutient** les demandes formulées par l'Association des Maires de France concernant plusieurs évolutions législatives, présentées au Gouvernement, afin de permettre de porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique.

De même, **l'AMA demande** que l'Etat octroie davantage de moyens humains et financiers aux forces de police et de gendarmerie dont les moyens d'enquête s'avèrent insuffisants.

Enfin, l'AMA, aux côtés de l'Association des Maires de France, **condamne avec fermeté** les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics.

Au travers des conventions signées avec les procureurs de la république de Narbonne et Carcassonne, ainsi que des relations étroites liées avec le préfet et les représentants des forces de l'ordre au sein du département, **l'AMA sera systématiquement présente aux côtés des élus victimes de violence pour les accompagner et les soutenir face à ces actes intolérables.**

Le conseil d'administration de l'AMA se réserve la possibilité de se constituer partie civile, comme la loi le lui permet, lorsqu'un élu est victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions ou de son mandat. Il pourra également engager toute action qu'il jugera nécessaire afin de soutenir l'élu agressé.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet : Travaux :

Salle polyvalente

Monsieur le Maire explique le devis de l'entreprise Robert concernant l'installation d'un différentiel sur l'éclairage du parking de la salle polyvalente, afin que ce dernier reste allumé lors des locations, quand l'éclairage public est éteint à minuit. Le devis de 3 386 €TTC est accepté à l'unanimité.

Hélène Puso fait remarquer que les associations, qui bénéficient du prêt de la salle à titre gratuit, ne payent pas non plus l'électricité.

Atelier

Le rapport du cabinet Doumergue n'a pas révélé de plomb dans le bâtiment, mais de l'amiante au niveau d'un tuyau qui devra être enlevé.

Objet : Bornes incendie - Schéma DECI de l'ATD11

Suite à l'étude effectuée par l'ATD11, de nombreuses bornes sont inopérables compte tenu des faibles débits, dus aux canalisations trop petites.

Objet : Avenue de la Plaine

Des dépôts d'ordures sans sacs dans un container, ont provoqué la prolifération d'asticots et des odeurs nauséabondes., à proximité des maisons. Un courrier va être distribué à tous les habitants du secteur, afin de palier à ce problème sanitaire.

Objet : PLUi

La mouture provisoire du nouveau zonage du PLUi a été abordée et proposée. Les emplacements réservés ne compteront pas dans le périmètre constructible.

Questions diverses :

- Ecole : une nouvelle directrice arrive à la rentrée.
- Fête locale : la Mairie organise l'apéritif du dimanche. Il reste à trouver un porte drapeau.
- Travaux : M. le Maire informe l'assemblée que le chemin de Taich va être élagi et goudronné, en vue de la construction d'une salle polyvalente sur un terrain proche de Flandry. La commune de La Digne d'Aval pourrait profiter de ce schéma et de fait si les moyens financiers le permettent, réhabiliter la voie de Clercy jusqu'au Moulin (goudronnage, reprofilage et création de voie de garage).
Henri Rouquet demande à ajouter de deux urinoirs aux toilettes du jardin, nécessaires lorsqu'il y a des manifestations sur le village.
- Accès au stade : Hélène Puso présente le règlement en cours d'élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Approuvé par le conseil municipal le **10 AOUT 2023**

Le Maire,
Denis MOUNIÉ



Affiché le **11 AOUT 2023**

La secrétaire de séance,
Hélène PUSO